GUICHET UNIQUE · GUIDE PRATIQUE

Guide de l'usager du Guichet **unique**

Déposer une demande au Ministère des Arts et de la Culture, la payer et la suivre, sans vous déplacer.

Avant de commencer

Le Guichet unique réunit 100 démarches : carte d'artiste, autorisations de spectacle, de festival et de tournage, droits d'auteur, patrimoine, commerce et circulation des œuvres d'art, financement, agréments. Chaque démarche dispose d'une fiche qui indique qui peut la demander, les pièces à fournir, le délai et le tarif.

Les étapes

N°	ÉTAPE	CE QU'IL FAUT FAIRE
1	**Choisir la démarche**	Recherchez par mot ou par domaine sur la page Guichet unique, puis ouvrez la fiche.
2	**Rassembler les pièces**	Numérisez ou photographiez chaque pièce de la liste. Téléchargez, si besoin, le modèle de document ou le formulaire PDF.
3	**Déposer le dossier**	Remplissez le formulaire en ligne et joignez les pièces. Un numéro de dossier vous est attribué, au format MINAC-année-code.
4	**Régler les frais**	Si la démarche est payante, réglez par Orange Money, MTN Mobile Money ou carte bancaire. Un reçu de paiement en PDF est délivré.
5	**Suivre l'instruction**	Suivez l'état du dossier avec votre numéro, ou depuis votre compte. En cas de complément demandé, déposez les pièces manquantes.

6	**Recevoir la décision**	La notification de décision et, le cas échéant, le titre délivré (carte, attestation, agrément, autorisation) sont téléchargeables en PDF.

Les documents que vous recevez

- **Accusé de réception** dès le dépôt du dossier.
- **Reçu de paiement** après règlement des frais.
- **Demande de pièces complémentaires** si le dossier est incomplet.
- **Notification de décision**, favorable ou motivée en cas de rejet.
- **Titre délivré** : carte d'artiste, attestation, agrément, licence, autorisation ou certificat.

VÉRIFIER UN DOCUMENT

Chaque document émis porte un numéro, un code de contrôle et un QR. Scannez le QR ou saisissez l'adresse imprimée sur le document : la page de vérification confirme qu'il a bien été délivré par le Ministère.

Conseils

- Utilisez des scans lisibles, au format PDF, JPG ou PNG.
- Conservez votre numéro de dossier : il remplace tout autre justificatif de dépôt.
- Créez un compte pour retrouver tous vos dossiers et échanger avec l'administration.

Besoin d'aide ?

Téléphone : +237 6 51 70 58 41 · WhatsApp : même numéro · contact@minac.site

Quartier du Lac – Zone ministérielle, B.P. 1053 Yaoundé, Région du Centre, Cameroun